



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 1ER AU 8 JANVIER 2010
N° 89

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 10
INTERNATIONAL	11 - 12
A SAVOIR	13

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

6 janvier : Journée nationale de lutte contre la corruption

Le Maroc célèbre le 6 janvier de chaque année, la journée nationale de lutte contre la corruption, qui coïncide avec la date de création de Transparency Maroc. La

presse nationale de cette semaine a consacré une place importante à cette question et a mis l'accent sur le rôle de la société civile dans la lutte contre ce fléau.

04/01/2010



50 Associations nationales soutiennent Transparency Maroc dans son mouvement de lutte contre la corruption

Le quotidien « Rissalat Al Ouma » a publié un dossier spécial consacré au thème de la corruption au Maroc, dans lequel l'accent a été mis sur l'action de Transparency Maroc, une des associations de la société civile œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption. L'article a ainsi présenté un aperçu de la stratégie et du programme d'action de l'association, en soulignant le rôle des médias dans la sensibilisation de l'opinion publique sur ce fléau, et à travers l'impli-

cation de tous les acteurs dans la responsabilité de la lutte contre la corruption. Transparency Maroc bénéficie du soutien d'un tissu associatif composé de 50 associations nationales et des instances gouvernementales. Ce dossier spécial, qui comprend également un entretien du secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, présente les résultats d'études, enquêtes et rapports réalisés sur le phénomène de la corruption.



La lutte contre la corruption au Maroc: Un simple discours

Le 6 Janvier, l'Association marocaine de lutte contre la corruption entame sa quatorzième année d'existence. Un rendez-vous qui coïncide avec la tenue de son assemblée générale pour l'élection de ses nouvelles structures et la présentation de son rapport de l'année 2009. Ceci intervient quelques jours après la publication du rapport sur l'Indice de perception de la Corruption qui classe le Maroc à la 89ème position, enregistrant ainsi un recul par rapport à l'année précédente, avec une note de 3.3. Ceci reflète la situation préoccupante du Maroc en ce qui concerne la lutte contre la corruption.

Dans un entretien accordé au quotidien « Attajdid », M. Azeddine Akesbi, secrétaire général adjoint de Transparency Maroc, a présenté les principales raisons qui justifient le classement préoccupant du Maroc ; il a examiné la situation de la lutte contre la corruption et le degré de la transparence au Maroc. Il a également mis l'accent sur les déficiences juridiques et institutionnelles qui empêchent la progression du Maroc dans la lutte contre la corruption, estimant que le problème fondamental réside dans l'absence d'une réelle volonté politique pour traduire le discours en une politique concrète de lutte contre la corruption.

Journée nationale de lutte contre la corruption



Lutte contre la corruption

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre la corruption, l'Association Al Wafa pour l'environnement et le développement à Khémisset organise une conférence sur le thème : « La corruption, un obstacle au développement ». Cette conférence, qui sera encadrée par

l'Association des jeunes avocats, aura lieu le samedi 9 janvier à 16H00 au siège de l'Association des jeunes avocats. Selon un communiqué des organisateurs, l'objectif de cette conférence est de mettre en lumière l'impact négatif de la corruption sur le développement.

06/01/2010



L'ICPC prépare un projet de loi sur la protection des témoins et des dénonciateurs de la corruption

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre la corruption, célébrée le 6 janvier de chaque année, le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption, M. Abdessalam Abouddrar, a affirmé dans une déclaration à la MAP, que la banalisation de la corruption, ou une pratique habituelle qui la considère comme une sorte de solidarité avec des fonctionnaires ayant de faibles salaires, limite la possibilité d'éradiquer ce fléau. M. Akesbi a souligné l'importance de la sensibilisation dans la lutte contre la corruption et indiqué que l'Instance prépare un projet de loi sur la protection des

témoins et dénonciateurs de la corruption et qu'elle collecte les données concernant la préparation du projet de loi sur le droit d'accès à l'information. Abouddrar a conclu que, bien que le Maroc dispose d'un arsenal juridique complet, presque conforme aux exigences en vigueur, cet arsenal n'est pas appliqué convenablement, perpétuant ainsi l'impunité de la corruption. Le président de l'ICPC a souligné que les efforts devraient être axés sur l'activation optimale de l'arsenal juridique et institutionnel, et son amélioration pour l'adapter aux normes internationales.

07/01/2010

AL BAYANE Lutte contre la corruption: Une priorité politique et institutionnelle

Les efforts déployés par le Royaume pour préserver et renforcer ses acquis en matière de lutte contre la corruption et de moralisation de la vie publique témoignent de son engagement à faire de ce combat une priorité politique et institutionnelle. Le Maroc a, en effet, enregistré des progrès notoires en matière de lutte contre la corruption. Avec la mise en place de l'Instance centrale de prévention de la corruption, le Royaume qui s'apprête à célébrer le 6 janvier la Journée nationale

de lutte contre la corruption, vient confirmer les efforts déjà entrepris pour se conformer, sur la base d'une approche graduelle et pragmatique, aux dispositions de la Convention onusienne et donner un fort appui au processus de lutte contre la corruption. Ainsi, Transparency Maroc a salué récemment les grands efforts déployés par le Royaume, notamment la mise en place de l'ICPC et l'élaboration du plan national de lutte contre la corruption.

01-03/01/2010

**Des fonctionnaires fantômes dans le secteur de la santé à Ifrane**

Les membres de l'Organisation démocratique du travail se sont réunis, le 12 décembre 2009 à Ifrane, pour discuter de plusieurs revendications auxquelles le ministère de tutelle n'a pas donné suite, indique un communiqué du bureau régional du syndicat en date du 23 octobre 2009. Dans ce communiqué, le bureau informe l'opinion publique qu'il proteste, s'indigne et stigmatise les procédures improvisées du service du

réseau d'infrastructures et d'actions ambulatoires, ainsi que les grands écarts dans le montant des indemnités allouées. Le bureau dénonce également les pratiques de la délégation de la santé qui, en violation des lois et règlements en vigueur, continue de faire bénéficier des fonctionnaires fantômes de salaires et d'indemnités, ce qu'il considère comme une dilapidation de fonds publics.

**Les fantômes de la Chambre des Conseillers sont privés de la prime semestrielle**

Dans une démarche sans précédent, la présidence de la Chambre des conseillers a décidé de priver les fonctionnaires fantômes des primes trimestrielles. A l'occasion de la fête du mouton, la prési-

dence avait déjà suspendu le versement de deux mille dirhams de prime, dont bénéficiait cette catégorie de fonctionnaires, héritée des conseils précédents.

**Un parlementaire, dix officiers et sept gendarmes à Casablanca ont été auditionnés dans le cadre de l'affaire «Triha»**

Le procureur général du Roi près la cour d'appel de Casablanca a auditionné dix officiers et commissaires de la sûreté nationale, sept gendarmes, un parlementaire et un avocat dans le cadre de l'affaire « Triha », après que leurs noms aient été évoqués par ce dernier lors de l'enquête menée par la police judiciaire. Selon

une source informée, les agents de la sûreté et de la gendarmerie qui exercent leurs fonctions dans les villes de Larache, Tanger, Chefchaouen et El Hajeb, ont catégoriquement nié leur relation avec l'accusé principal dans l'affaire de cocaïne, de même que le parlementaire et l'avocat.

**MAROC numérique prend pied**

La nouvelle stratégie nationale pour la société de l'information et l'économie numérique est assortie d'un budget prévisionnel évalué à 5,2 milliards de DH, soit l'équivalent d'environ un demi-milliard d'euros. Elle s'articule autour de quatre priorités stratégi-

ques: l'accès pour tous à l'internet haut débit, le lancement d'un programme d'e-gouvernement dans l'administration, pour mieux répondre aux besoins des usagers, et enfin des mesures incitant les PME à s'informatiser davantage.

04/01/2010



Entretien avec le Secrétaire général de Transparency Maroc"

Dans un entretien accordé au quotidien « Rissalat Al Ouma », le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, a présenté les raisons du recul du Maroc dans le classement mondial de l'indice de perception de la corruption, et il a suggéré des solutions pour faire face à ce fléau. M. Filali estime qu'il incombe aux responsables d'élaborer et de mettre en œuvre des lois anti-corruption, et de sanctionner ceux qui les violent, tandis que le rôle de la société civile, y compris de l'Association Transparency Maroc, se limite à une fonction de soutien.

Le Secrétaire Général a signalé que les principes et le plan d'action de Transparency Maroc sont inspirés de sa charte et des décisions de ses instances. Concernant la loi sur la déclaration de patrimoine, M. Filali explique que le mécanisme de déclaration du patrimoine ne peut être efficace que s'il est fondé sur une application et un suivi effectif. Quant à l'Instance centrale de prévention de la corruption, il a déclaré que son rôle principal reste la gestion de la documentation et des études, le lancement des initiatives, l'évaluation et l'information.



Instance centrale de prévention de la corruption

M. Abdessalam Abouddrar, le Président de l'Instance centrale de prévention de la corruption, a affirmé que l'ICPC est actuellement en phase de consolidation des acquis en matière de lutte contre la corruption et de moralisation de la vie publique, et cela après la mise en place de ses structures. Il a également souligné la nécessité d'approfondir les choix et les orientations adoptés par l'instance et de les mettre en œuvre

de manière pragmatique à travers le renforcement de l'arsenal juridique national pour plus de transparence. M. Abouddrar a ajouté que, dans le cadre de ses prérogatives de coordination et de concertation, l'ICPC a tenu des réunions avec des départements ministériels et d'autres instances concernés, afin de développer une coopération et un partenariat pour mettre en place une collaboration objective pour lutter contre la corruption.



Douane: Un observatoire pour la promotion de l'éthique

L'administration des Douanes et impôts indirects organise, mardi 19 Janvier, une rencontre d'annonce de la mise en place d'un observatoire. Cette institution portera le nom de « L'Observatoire pour la pro-

motion de l'éthique dans les relations douane/secteur privé ». La rencontre est organisée en partenariat avec la CGEM et l'Instance centrale de prévention de la corruption.



L'OMDH cible l'impunité et le crime économique

Amina Bouayach, présidente de l'OMDH (Organisation marocaine des droits de l'Homme) lance un programme d'action relatif à un amendement du code pénal et à l'instauration d'une juridiction spécialisée dans les crimes économiques. Ce programme d'action a été élaboré avec le soutien de la Fondation allemande Friedrich Ebert et du Centre international pour la justice transitionnelle. La présidente de l'OMDH a

souligné que « la lutte contre l'impunité constitue un moyen efficace pour fonder un État de droit ». Elle a également affirmé que « sa constitutionnalisation impose pour les pouvoirs législatif et exécutif le respect de ce principe et confère à la justice l'autorité de s'assurer de son application ». A cet effet, l'organisation exige l'ouverture d'une enquête globale sur « toutes les affaires liées à la dilapidation des biens publics ».

04/01/2010

AL BAYANE Réforme de la justice: Aveu d'impuissance

La réforme de la justice semble « se mettre en branle » en ce début de l'année 2010. Mais si la volonté politique existe, cette réforme glisse sur le terrain de la corruption et la lenteur administrative. Le ministre de tutelle, M. Abdelouahed Radi, ne le cache pas à l'AFP à laquelle il s'est confessé. « ...

La lenteur et la corruption sont les obstacles récurrents pour un fonctionnement harmonieux de la justice... ». Alors que faire pour sortir de l'ornière quand on sait que la corruption est un fléau dénoncé aussi bien par le discours officiel que par les ONG.

AL BAYANE Réforme de la justice: projets de loi soumis au SGG

En application des hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, le ministère de la Justice a soumis au Secrétariat général du gouvernement dix sept projets de loi relatifs à la réforme de la Justice, a affirmé M. Radi lors d'une rencontre avec les lauréats de la 36ème promotion des attachés de justice à l'Institut supérieur de la magistrature, soulignant que le processus de réforme de la justice suit son cours. Le ministre a indiqué qu'il s'agit de projets de loi relatifs au Conseil supérieur de la magistrature, au statut des juges, au statut des

fonctionnaires du ministère de la Justice, de deux projets de décrets visant à améliorer la situation matérielle des juges et des fonctionnaires, d'un projet de loi portant création de la Fondation Mohammadia des œuvres sociales et de projets de loi relatifs à l'inspection judiciaire et à l'Observatoire national de la criminalité. Le but ultime de ces projets, a souligné le ministre, demeure la concrétisation du jugement équitable et le renforcement de la défense des droits de l'Homme, de sa dignité et de ses libertés fondamentales et démocratiques.

05/01/2010

LE SOIR Lutte contre la corruption : Abouddrar veut impliquer tout le monde

Le président de l'ICPC, M. Abdessalam Abouddrar l'affirme, la lutte contre la corruption implique tout le monde. Seule une approche participative impliquant toute les parties concernées y compris la société civile et les citoyens, est à même d'endiguer le phénomène de la corruption, soutient-il. M. Abouddrar annonce par ailleurs, qu'un projet de loi visant à protéger et encourager les témoins et les personnes qui dénoncent tout acte de corruption est en phase d'élaboration. Il a noté, en outre, que l'Instance œuvre pour qu'une loi relative à la collecte d'information soit promulguée. De même, le respon-

sable, qui a qualifié d'« avancé » l'arsenal juridique marocain relatif à la répression de la corruption par rapport à d'autres pays estime qu'il est néanmoins nécessaire d'enrichir ces textes par d'autres lois concernant notamment la protection des témoins. Concernant l'indice de perception de la corruption et les autres indices publiés par « Transparency Maroc », M. Abouddrar a expliqué qu'ils représentent une importance source d'information sur le phénomène de la corruption au Maroc et dans le monde, estimant que le classement du Royaume lors des dernières années demeure non-satisfaisant.

05/01/2010

الصباح Blanchiment d'argent au Maroc

Selon des sources informées, plusieurs rapports ont évoqué dernièrement des opérations importantes de blanchiment d'argent dans des projets touristiques et industriels, par des trafiquants de drogue, au point que le Maroc est devenu une destination privilégiée pour le blanchiment d'argent, alors que l'essentiel de ces opérations se déroulait en Europe. Le contrôle sécuritaire contre le trafic de drogue a conduit certains barons à suspendre leurs activités et à s'orienter vers l'investissement

dans des projets économiques, ce qui a amélioré l'image du Maroc en tant que premier producteur mondial de cannabis. En contre partie, ceci a profité au blanchiment d'argent. Les pays européens ont exprimé leurs inquiétudes concernant la propagation de ce phénomène au Maroc. Le chiffre d'affaire relatif au trafic de drogue entre le Maroc et l'Europe est estimé à environ 25 millions d'euro par an, valeur qui échappe totalement à la fiscalité et au contrôle.

الصباح L'instruction sur l'affaire de détournement de 700 millions de l'agence des recettes de Casablanca se poursuit

Selon le quotidien Assabah, le juge d'instruction près la Cour d'appel de Casablanca n'a pas encore transmis au procureur général le dossier de l'affaire de détournement de près de 700 millions de dirhams de l'agence des recettes de Casablanca. Pour rappel, sont poursuivis dans cette affaire, le chef du service des impôts à Ain Chock et Sidi Maarouf ainsi que trois autres agents. Selon les

mêmes sources, ce retard dans le transfert du dossier est dû aux résultats de l'expertise selon laquelle les signatures apposées sur les reçus de décharge sont falsifiées et ne concernent pas les trois agents poursuivis dans l'affaire. Sur la base de ces nouveaux éléments le juge d'instruction a remis ces derniers en liberté provisoire et a gardé l'accusé principal en détention provisoire.



El Mansouri déclare avoir participé à la falsification des élections

Mustapha Mansouri, président du RNI, a déclaré, lors d'une réunion avec les coordinateurs du parti, qu'il était intervenu auprès du Wali de la région de Fès-Boulmane, pour assurer l'élection de Mohamed Boussaid, ministre du Tourisme, lors des dernières élections communales. Cette déclaration a

suscité une grande polémique à l'intérieur comme à l'extérieur du parti. La question est de savoir quelle sera la réaction du Wali de Fès face à cette déclaration. Gardera-t-il le silence, confirmant ainsi ce qui a été dit par Mansouri, ou présentera-t-il des explications?

06/01/2010



Redouane Taouil: Le secteur informel est soutenu par la corruption qui sert l'intérêt privé

Le Haut commissariat au plan a publié, dernièrement, une étude sur le secteur informel au Maroc. Cette étude révèle la prédominance de ce secteur dans l'économie nationale et sa contribution à l'emploi. Dans ce cadre, Redouane Taouil, professeur d'économie à l'Université Pierre Mendès France à Grenoble, a souligné que la relation entre les pouvoirs publics et l'économie informelle révèle

le une corrélation entre les intérêts des personnes chargées de l'application des lois et ceux des acteurs du secteur informel. En effet, dans le secteur informel, le clientélisme, la corruption et l'abus de pouvoir politique et administratif servent l'intérêt privé. En gros, la relation entre l'Etat et le secteur informel est caractérisée par la tolérance envers la corruption.



Poursuite disciplinaire contre 26 juges durant l'année 2009

L'inspection générale de la justice a mené, entre janvier et novembre 2009, près de 123 enquêtes sur les principales infractions et fautes déontologiques portant atteinte à la profession. Ces enquêtes ont conduit à des poursuites disciplinaires contre 26 juges qui ont été présentés au Conseil

supérieur de la magistrature. Dans le même contexte, deux juges ont été placés sous le contrôle permanent de leurs supérieurs hiérarchiques. Par ailleurs, 85 plaintes ont été classées. De plus, l'inspection générale a mis en place un plan d'action d'audit et d'inspection de 40 institutions judiciaires.



Déclaration de patrimoine : le décret d'application provoque une levée de boucliers

A la veille de la publication du décret d'application de la loi sur la déclaration de patrimoine, nombre d'observateurs restent sceptiques quant à son efficacité. Ce décret reste, en effet, silencieux sur plusieurs aspects du patrimoine à déclarer, no-

tamment le montant à déclarer, les membres des familles des hauts fonctionnaires concernés par la déclaration ou encore la nature et l'origine des biens. En effet le décret en question ne donne pas de détails sur ces derniers points.

07/01/2010

الصباح Des fils de généraux refusent d'obtempérer aux ordres des gendarmes

Samedi dernier, à un barrage de la gendarmerie royale près de la station de péage de Bouznika, trois fils de généraux à bord de trois voitures roulant à très grande vitesse, ont refusé d'obtempérer aux instructions des gendarmes qui les ont interpellés. Afin d'échapper à une amende de 400 dh chacun, ils se sont présentés comme étant des fils de généraux.

Il s'agit d'un proche du Général Mohamed Ibourk, chef de service à l'inspection générale de la gendarmerie royale, du fils du Dr. Kabbaj, directeur du labo-

ratoire de recherche et d'analyses médicales de la gendarmerie royale et du fils du feu Général Mohamed Lehmil, ancien chef du troisième bureau chargé de la documentation et de la collecte des données et ancien directeur de l'Ecole supérieure des études militaires de Kénitra. Il est prévu que le service de documentation du commandement régional de la gendarmerie royale envoie une copie du procès verbal au commandant général de la gendarmerie royale afin d'ouvrir une enquête sur cet incident.

أخبار اليوم Boussaid répond à la déclaration d'El Mansouri

L'ancien ministre du tourisme, membre du bureau exécutif du Rassemblement National des Indépendants, Mohamed Boussaid, a démenti les accusations formulées par Mustapha Mansouri, président du RNI, concernant sa demande d'intervention au Wali de Fès pour assurer son élection, lors des élections communa-

les de juin dernier. Dans une déclaration au quotidien « Akhbar Al Yaoum », Boussaid qualifie les propos de Mansouri de dangereux, irresponsables et infondés. Il a catégoriquement démenti les accusations du président du RNI qui, selon lui, portent atteinte au processus électoral en entier.

رسالة الامة Trafic de drogue: La collusion dépasse les agents de la sûreté pour atteindre les parlementaires et les élus

Les affaires de drogue font partie des sujets d'actualité dans les médias. L'arrestation des trafiquants de drogue est souvent suivie par l'arrestation de fonctionnaires de l'Etat et par la recherche des preuves de l'implication des éléments de la gendarmerie ou la marine royales, des forces auxiliaires et, dans certains cas, des éléments de la police, ainsi que des civils.

Le commerce et le trafic international de drogue semble attirer toutes les classes sociales, dépassant ainsi le cas des petits fonctionnaires de la gendarmerie royale et de la douane... Ce phénomène a pris de plus en plus d'ampleur au sein des milieux censés être les défenseurs de l'intérêt général de la nation, tels les parlementaires et les hauts responsables.

L'opinion Affaire de détournement de fuel

Trente six personnes accusées du détournement de près de 1500 tonnes de fuel ont comparu mardi devant les juges de la chambre pénale de la Cour d'appel de Rabat. Après les requêtes de la défense et les délibérations, les juges ont fixé le 12 janvier pour statuer sur les requêtes de forme. La Cour a, en outre décidé le rejet des requêtes d'incompétence

et l'annulation des procès verbaux et ordonnances du juge d'instruction, ainsi que la demande de désinstaller les cameras de la salle et le vitrage des bancs des accusés. Les prévenus, sont poursuivis pour constitution d'une association de malfaiteurs, détournement de fonds publics, abus de confiance, complicité et falsification de documents.

08/01/2010

الجريدة **Haji: C'est moi qui a écrit la lettre à l'histoire et non pas Kanjaa**

Habib Haji, avocat au barreau de Tétouan, a affirmé qu'il était l'auteur de la « lettre à l'histoire » et a démenti qu'elle soit l'œuvre d'Abdellatif Kanjaa, avocat au même barreau. Haji a déclaré qu'il comp-

taut présenter de nouveau, le dossier sur la corruption dans le système judiciaire, trois ans après la lettre adressée au ministre de la Justice Bouzoubaâ, qui traitait du même sujet.

الصباح **Un président de commune devant la Cour d'appel de Marrakech pour falsification**

Le président de la commune de Souihla comparâtra, le 25 janvier, devant la Cour d'appel de Marrakech pour usage d'un document falsifié. Il avait été condamné par le tribunal de première instance à 6 mois de prison avec sursis et une amende de 500 dh. Le président de la commune de Souihla s'est présenté

aux élections pour la présidence du conseil communal avec une attestation scolaire délivrée par une école privée. Des membres du Conseil communal ont déposé une plainte auprès du Procureur général du roi, près la Cour d'appel de Marrakech, affirmant que l'attestation en question était falsifiée.

الصباح **Ghallab: notre but est de mettre fin à la guerre des routes et à la corruption**

Karim Ghallab, ministre de l'Équipement et du Transport, a déclaré que son ministère lancera une campagne de sensibilisation sur le nouveau code de la route, après son adoption par la chambre des représentants. Le ministre a affirmé que le projet contient de nouvelles dispositions en faveur des conducteurs et des usagers de

la route, de nature à mettre fin à la corruption dans le secteur du transport. En effet, l'adoption de nouvelles règles pour la conduite et la visite technique, ainsi que la mise en place de critères bien déterminés pour le contrôle des conducteurs, sont des mesures importantes qui permettront de réduire la corruption.

LE SOIR **Droits de l'homme: Amnesty contre l'impunité**

Amnesty Internationale dénonce le processus de réconciliation. Dans un document rendu public mercredi sous le titre: « promesse non-tenues : l'Instance équité et réconciliation et son suivi », Amnesty exhorte le gouvernement marocain à honorer ses engagements à mettre toute la lumière sur les violations des droits commises au Maroc durant les années de plomb. Par ailleurs, l'ONG appelle dans son texte à ce que « les agresseurs

répondent de leurs crimes » et à la « mise en place de réels garde-fous pour protéger la société des graves violations des Droits de l'Homme ». Le document d'Amnesty Internationale, ne fait que reprendre les observations émises par les ONG de droits de l'Homme marocaines. Ainsi, l'OMDH appelle ouvertement à inscrire dans la Constitution marocaine le principe de lutte contre l'impunité.

DIVERS

01-02-03/01/2010

lapresseaffaires Grand pas anti-corruption:

Il y a quelques semaines, les Européens ont pris une décision qui aura un impact majeur sur une des plaies les plus répugnantes qui affligent la planète : la corruption. En gros, la décision des ministres des 27 pays membres de l'Union européenne vise à ajouter une clause anti-corruption au Programme de Stockholm. Désormais, tous les pays de l'Union européen-

ne devront adhérer à des normes sévères qui prévoient des inspections périodiques et simultanées. Rien n'échappera au contrôle des inspecteurs, pas plus les contrats de travaux publics que le financement des partis politiques. Les résultats des enquêtes seront rendus publics. De fortes pénalités sont prévues pour les pays réticents à coopérer.

05/01/2010



Un magistrat chinois de haut rang va bientôt être jugé

L'ancien vice-président de la Cour Suprême Populaire, Huang Songyou, va probablement passer en ju-

gement vers le mois de mars. Il est accusé d'accepter un pot-de-vin de 4 millions de yuans (586 000 dollars US).



Croatie: Sanader accusé de corruption

La presse croate rapporte mardi que l'ancien Premier ministre, Ivo Sanader, évincé lundi de son parti, la Communauté démocratique croate, doit sa mise à

l'écart à la corruption. Il s'agit d'un pillage systématique de l'argent public dont l'ancien Premier ministre aurait simplement dû être au courant.



Corruption: une circulaire du Premier ministre durcit les conditions d'attribution des marchés publics

Le gouvernement durcit la lutte contre la corruption. Les groupes nationaux et étrangers ainsi que leurs sous-traitants devront signer désormais une déclaration de probité morale avant de soumissionner pour l'obtention de marchés publics en Algérie. La mesure, entrée en vigueur le 1er janvier 2010, a été prise

dans le cadre de la mise en œuvre de la directive présidentielle n°3 relative à la dynamisation de la lutte contre la corruption, a précisé le premier ministre Ahmed Ouyahia, dans une instruction confidentielle du 21 décembre 2009 destinée aux membres du gouvernement.

06/01/2010

**L'ex-chef accusé de corruption dirige un service en France**

L'ancien chef de la voirie de Neuchâtel, soupçonné d'avoir empoché des centaines de milliers de francs de pots-de-vin, vient d'être nommé directeur de

service en France. Depuis le 1er décembre, il est responsable de l'entretien du domaine public de la ville de Caillaillon.

**Pour les Chinois, la corruption nuit à l'image de la Chine**

L'enquête menée par le Groupe Horizon Research Consultancy a montré que 59,2% des personnes interrogées pensent que c'est la corruption existant au sein de la fonction publique qui nuit le plus à l'image

de la Chine. Cette enquête a été menée à la mi-décembre auprès de 1 350 personnes habitant dans cinq grandes villes.

08/01/2010

**Mauritanie corruption: trois hommes d'affaires remis en liberté**

Trois hommes d'affaires incarcérés depuis début décembre pour avoir reçu des "transferts illégaux" de la Banque centrale de Mauritanie ont été remis en liberté

lundi soir, après le retrait de la plainte de la Banque centrale contre eux. Ils restent toutefois placés sous contrôle judiciaire jusqu'au paiement total des sommes dues.

Présentation de Transparency Maroc

Transparency Maroc a été créée le 6 janvier 1996, par un groupe de citoyens, dans le but de lutter contre la corruption et de développer la transparence, la moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance. Transparency Maroc est une organisation non gouvernementale qui adhère aux principes contenus dans la charte de Transparency International, organisation internationale qui œuvre pour la lutte contre la corruption dans le monde entier.

Transparency Maroc a été reconnue d'utilité publique par le décret n° 2.09.391 en date du 11 juin 2009.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC :

**Observatoire de la Corruption,
Résidence Kays, Immeuble D, Rue
Oum Errabiaa, App 14, Agdal, Rabat.**

Tél : +212 537 778 001

Fax : +212 537 778 010

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma